



Plan Climat Energie Volontaire

2024-2030

Document de synthèse



SOMMAIRE

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Introduction..... | 3 |
| 2 | Méthodologie | 4 |
| 3 | Diagnostic | 5 |
| 3.1 | Consommation d'énergie | 5 |
| 3.2 | Production d'énergies renouvelables..... | 6 |
| 3.3 | Emissions de gaz à effet de serre | 7 |
| 3.4 | Qualité de l'air | 9 |
| 3.5 | Vulnérabilité aux changements climatiques | 10 |
| 4 | Stratégie et objectifs | 11 |
| 4.1 | Stratégie énergétique | 11 |
| 4.1.1 | Consommation d'énergie | 11 |
| 4.1.2 | Production d'énergie renouvelable..... | 11 |
| 4.1.3 | Comparaison avec le scénario tendanciel et les objectifs déclinés du SRADDET | 13 |
| 4.2 | Emissions de gaz à effet de serre | 15 |
| 4.3 | Priorisation des autres thématiques d'action | 15 |
| 5 | Programme d'action..... | 16 |

1 Introduction

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) volontaire.

Il s'agit d'un outil de planification qui permet aux collectivités de saisir des enjeux de transition énergétique et écologique, et d'initier une dynamique locale et cohérente.

La CCPU est accompagnée par le SIEL-TE et l'ALEC 42 dans cette démarche.

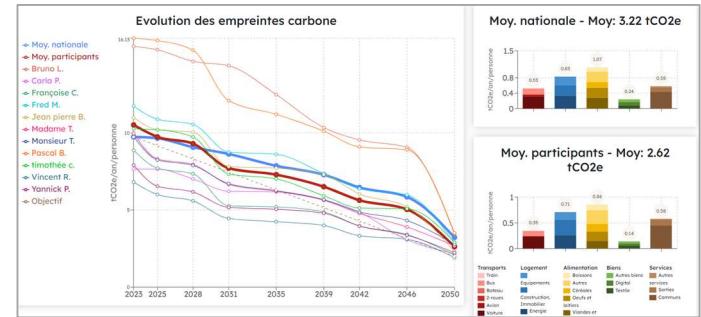
2 Méthodologie

L'élaboration du PCAET volontaire de la Communauté de communes du Pays d'Urfé a été réalisée de façon collaborative et collégiale avec l'ensemble des communes du territoire.

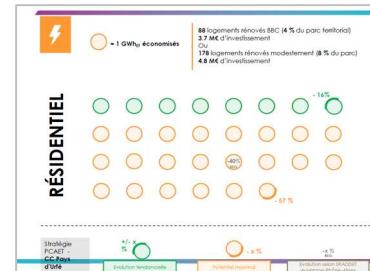
Pour cela, chaque commune était invitée à désigner au sein de son Conseil Municipal un ou des représentants pour participer aux différentes séances de travail.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PCAET, plusieurs réunions / séances de travail ont été organisées :

- **Réunion 1** (3 octobre 2023 de 19h à 22h) - séance « Acculturation » : présentation des enjeux en matière de transition énergétique et climatique puis atelier « 2tonnes »

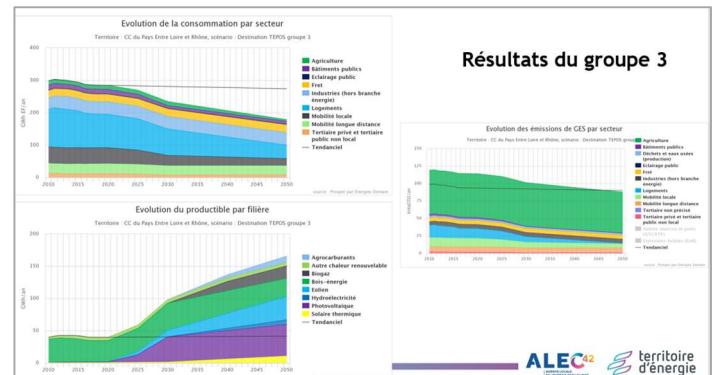


- **Réunion 2** (10 octobre 2023 de 19h à 22h) - séance « Diagnostic » : présentation des données du territoire en matière de consommation et production d'énergie, émissions de GES et polluants atmosphériques et ateliers de définition des objectifs stratégiques



- **Réunion 3** (28 novembre 2023 de 19h à 22h) - séance « Stratégie » : consolidation des objectifs chiffrés de réduction des consommations et d'augmentation des productions d'énergie et validation de la stratégie.

La seconde partie de soirée a été entièrement consacrée à l'assistance des communes pour l'élaboration des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZACC).

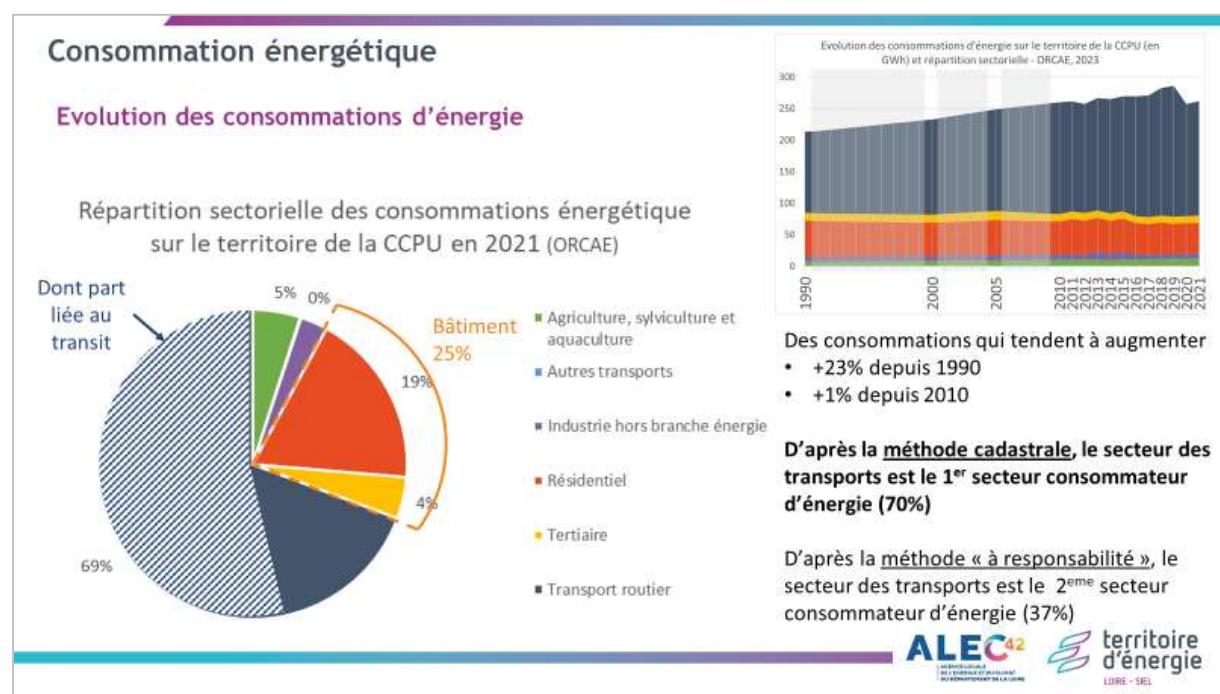
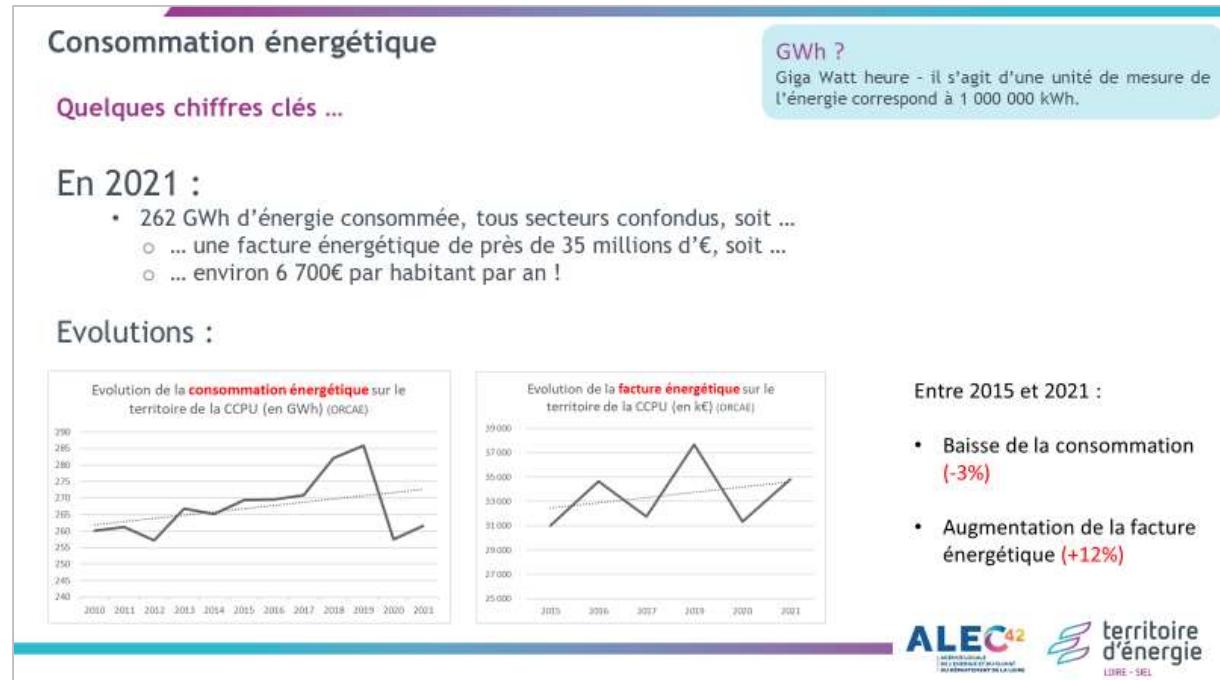


- **Réunion 4** (5 décembre 2023 de 19h à 22h) - séance « Plan d'actions » : réunion consacrée à l'élaboration du plan d'actions du PCAET : définition des actions à conduire, identification des difficultés et des leviers, partenaires, ...
- **Réunion 5** (4 juin 2024 de 19h à 21h) - séance « Consolidation du plan d'action » : réunion de présentation de l'intégralité du plan d'action, validation et hiérarchisation des actions.

Voici une synthèse des éléments présentés et produits au cours de toute la démarche.

3 Diagnostic

3.1 Consommation d'énergie



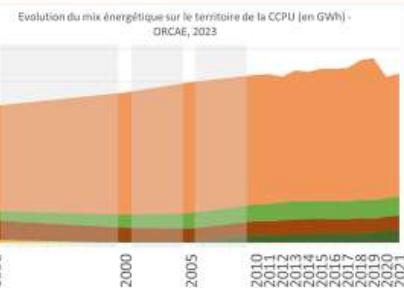
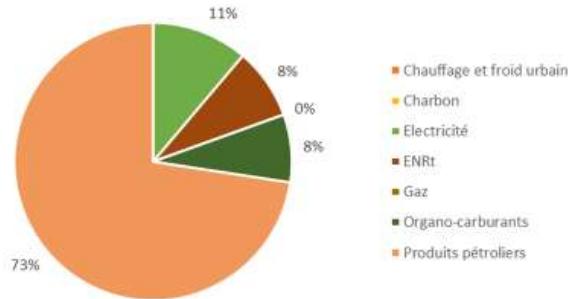
Méthode cadastrale : prise en compte de l'ensemble des déplacements effectués sur un territoire, qu'il s'agisse de déplacements locaux, de transit routier, de circulation autoroutière, transit aérien, ...

Méthode « à responsabilité » : prise en compte exclusivement des déplacements relevant des activités liées au territoire : mobilité quotidienne des habitants ou des personnes venant travailler sur le territoire, transport de marchandises pour achalander les commerces locaux ou exporter les productions, ...

Consommation énergétique

Evolution du mix énergétique

Mix énergétique sur le territoire de la CCPU - 2021 (ORCAE)



Produits pétroliers : principale source énergétique consommée sur le territoire

Fin de la consommation de charbon au début des années 2000

Augmentation progressive des besoins en électricité

Développement de la consommation d'organo-carburants

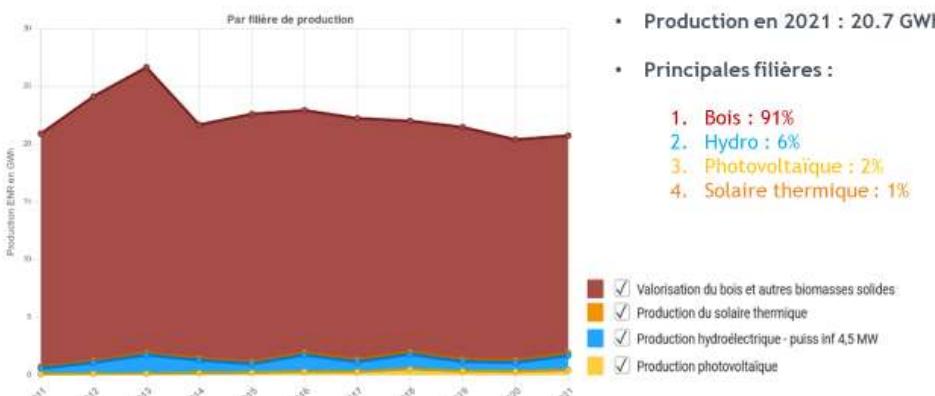
3.2 Production d'énergies renouvelables

Production Energies Renouvelables

Source TERRISTORY*

Evolution 2011 - 2021 :

Évolution de la production EnR (en GWh)



Observations :

- Evolution 2011 - 2021 : -0.8%
- Production en 2021 : 20.7 GWh
- Principales filières :
 - Bois : 91%
 - Hydro : 6%
 - Photovoltaïque : 2%
 - Solaire thermique : 1%

*ORCAE : Observatoire Régional Climat Air Energie

Potentiel ENR (Source ORCAE*)

Synthèse des potentiels

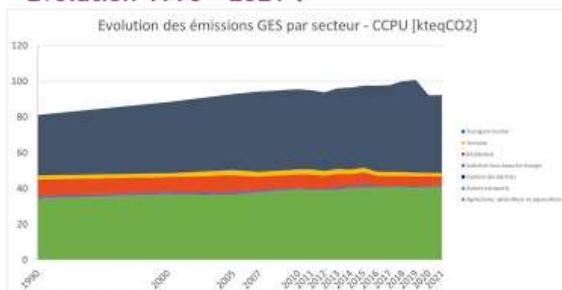
| Filière | Potentiel de production restant | Production actuelle | Consommation actuelle |
|-------------------|--|---------------------|------------------------|
| Eolien | Inconnu – 748 ha sans contrainte forte ni zone d'exclusion potentielle | 0 GWh | |
| Photovoltaïque | 68 GWh | 0,42 GWh | Électricité : 29,3 GWh |
| Hydroélectricité | NC | 1,25 GWh | |
| Solaire thermique | 16,6 GWh | 0,23 GWh | |
| Bois énergie | 135 GWh | 18,83 GWh | |
| Biogaz | 15,2 GWh | 0 GWh | Chaleur : 38 GWh |
| géothermie | NC | 0,68 GWh | |

3.3 Emissions de gaz à effet de serre

Emissions de GES par secteur

Source ORCAE*

Evolution 1990 - 2021 :



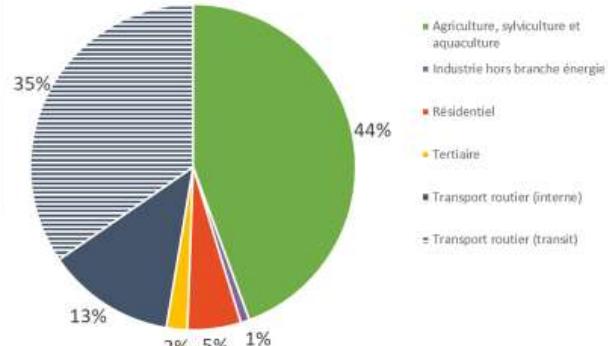
Observations :

- Evolution 1990 - 2021 : +14%
- Emissions en 2021 : 92 kteqCO2
- Principaux secteurs émetteurs : Transport et Agriculture

teqCO2 : kézako ?

Unité utilisée pour comptabiliser les émissions GES. Convertit les GES autres que le CO2 en « équivalent CO2 » selon leur pouvoir de réchauffement global (PRG).

Emissions GES par secteur 2021 - CCPU [kteqCO2]



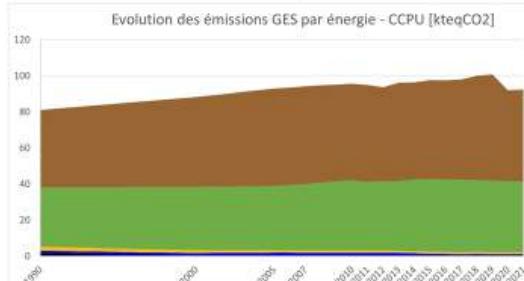
*ORCAE : Observatoire Régional Climat Air Energie

« G E S » : gaz à effet de serre

Emissions de GES par énergie

Source ORCAE*

Evolution 1990 - 2021 :



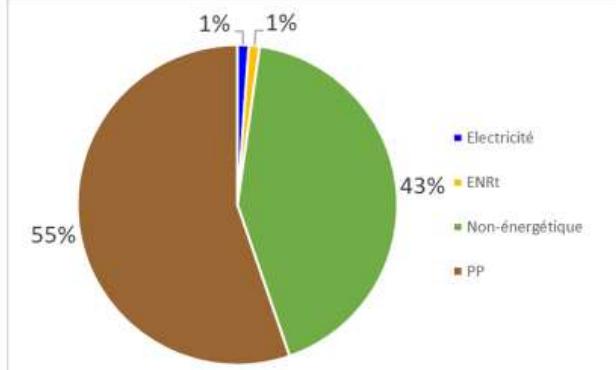
Observations :

- Evolution 1990 - 2021 : +14%
- Emissions en 2021 : 92 kteqCO₂
- Principales sources d'émissions : produits pétroliers et non-énergétique

GES non-énergétique : kézako ?

Emissions non liées à la combustion d'énergies fossiles mais à d'autres phénomènes comme la fermentation entérique des ruminants ou la décomposition des déchets.

Emissions GES par énergie 2021 - COPLER [kteqCO₂]



*ORCAE : Observatoire Régional Climat Air Energie

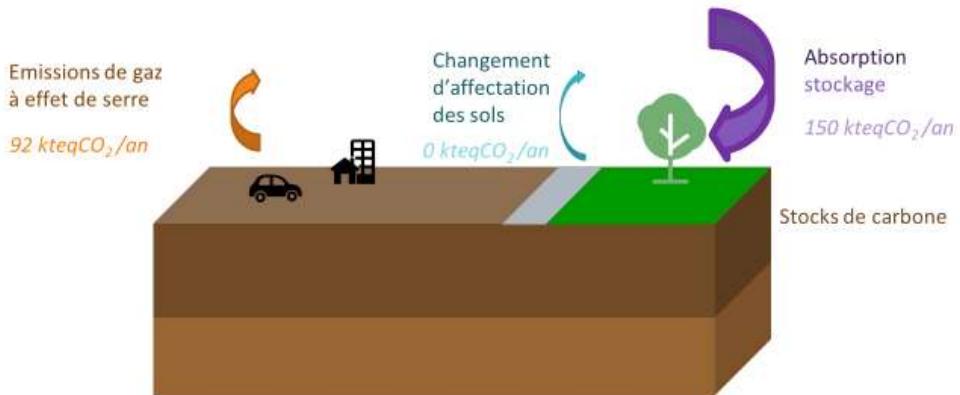
ALEC⁴²

territoire
d'énergie
LOIRE - SIEL

29

Séquestration carbone

Synthèse



Un stockage annuel supérieur aux émissions annuelles !

(+58 kteqCO₂ stockées par an)

ALEC⁴²

territoire
d'énergie
LOIRE - SIEL

3.4 Qualité de l'air

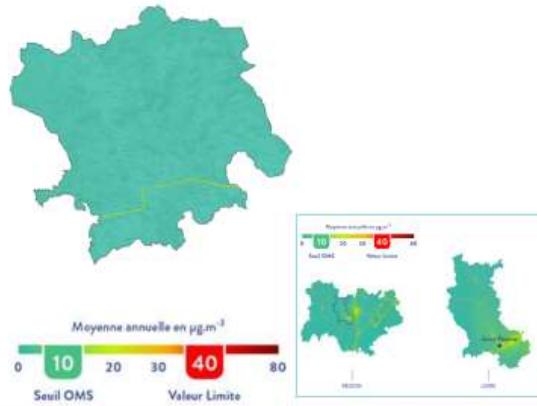
Qualité de l'air - enjeux sur le territoire de la CCPU

Cartographies des concentrations de polluants dans l'air en 2021

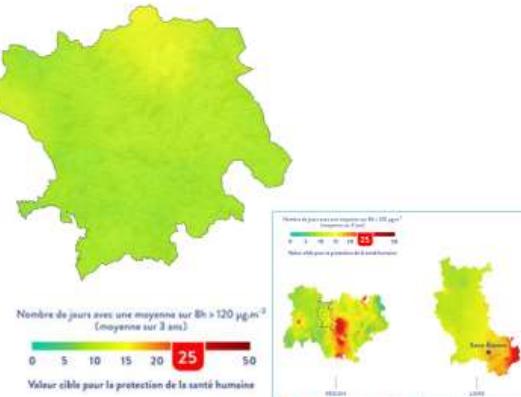
Seuils OMS ?

Seuils définis par l'OMS fixant des valeurs limites au-delà desquelles l'impact des concentrations de polluants atmosphériques ont des répercussions sur la santé.

Dioxyde d'azote - NO_2
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Ozone - O_3
Nb de jours avec dépassement de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h

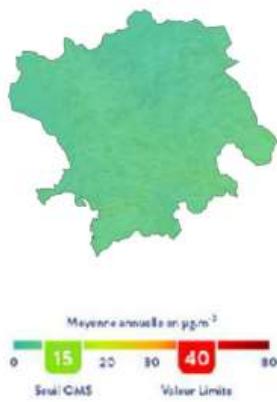


ALEC42  **territoire d'énergie**
LOIRE - SEL

Qualité de l'air - enjeux sur le territoire de la CCPU

Cartographies annuelles des concentrations de polluants dans l'air en 2021

Particules - PM_{10}
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Particules - $PM_{2,5}$
Moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



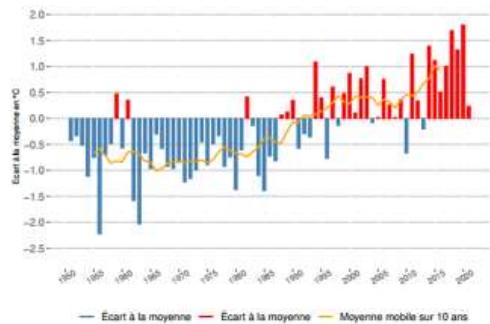
ALEC42  **territoire d'énergie**
LOIRE - SEL

3.5 Vulnérabilité aux changements climatiques

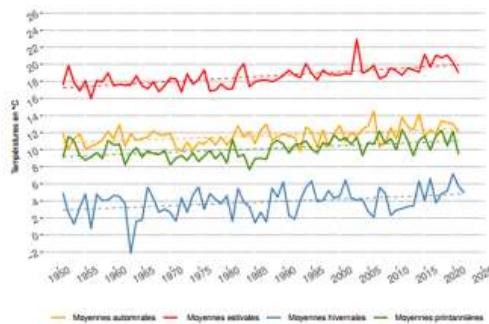
Observations climatiques

Températures moyennes

Écart à la moyenne 1981 - 2010 de la température moyenne annuelle à Vichy-Charmeil (°C, altitude 249 m)



Évolution des températures moyennes saisonnières à Vichy-Charmeil (°C, altitude 249 m)



Les températures moyennes annuelles ont augmenté de +2°C à Vichy-Charmeil entre 1953 et 2021.

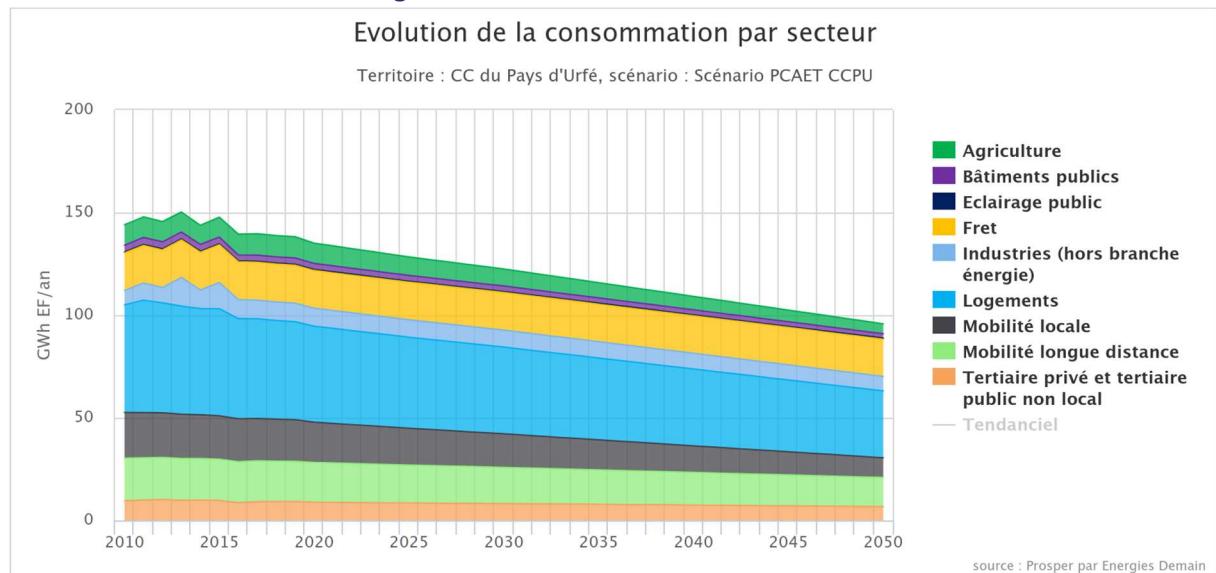
L'analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée au printemps (+1.9°C) et en été (+2,7°C).

Poursuite de la tendance de réchauffement jusqu'en 2050, quelque soit le scénario.

4 Stratégie et objectifs

4.1 Stratégie énergétique

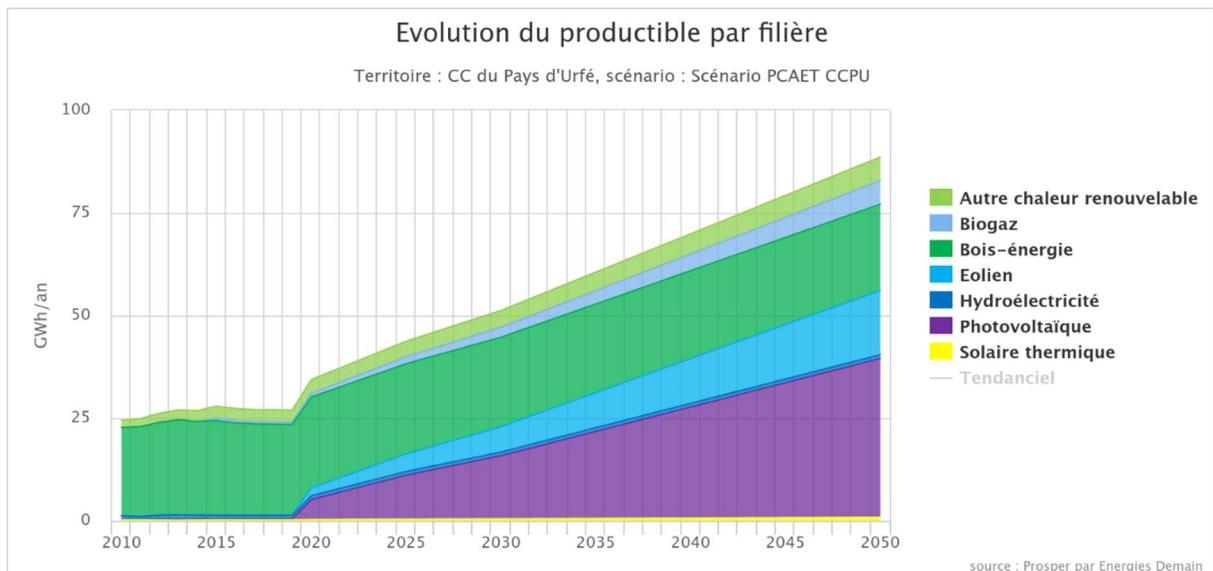
4.1.1 Consommation d'énergie



Equivalence en termes d'actions :



4.1.2 Production d'énergie renouvelable



Equivalence en termes d'actions :

Production d'énergies renouvelables

La CCPU version PCAET 2030



Multiplication de la production par 2 par rapport à 2015

Moyens de production supplémentaires à horizon 2030 :



1.2 éoliennes de 2.5MW
(ou champ PV sol de 7ha)
Investissement : 3.9M€



1.2 méthaniseurs à la ferme
Investissement : 1.5M€



17.7 MWc de solaire PV
soit 88 500m² de panneaux
Investissement : 31.4M€



129 logements et 4 900m² de tertiaire passent au
chauffage bois (depuis fioul ou élec)
Investissement : 1.9M€



120 kW de géothermie
Investissement : 0.18M€



45 installations solaire thermique individuelles (2MWh/an)
7.5 installations solaire thermique collectives (12MWh/an)
Investissement : 0.4M€

4.1.3 Comparaison avec le scénario tendanciel et les objectifs déclinés du SRADDET

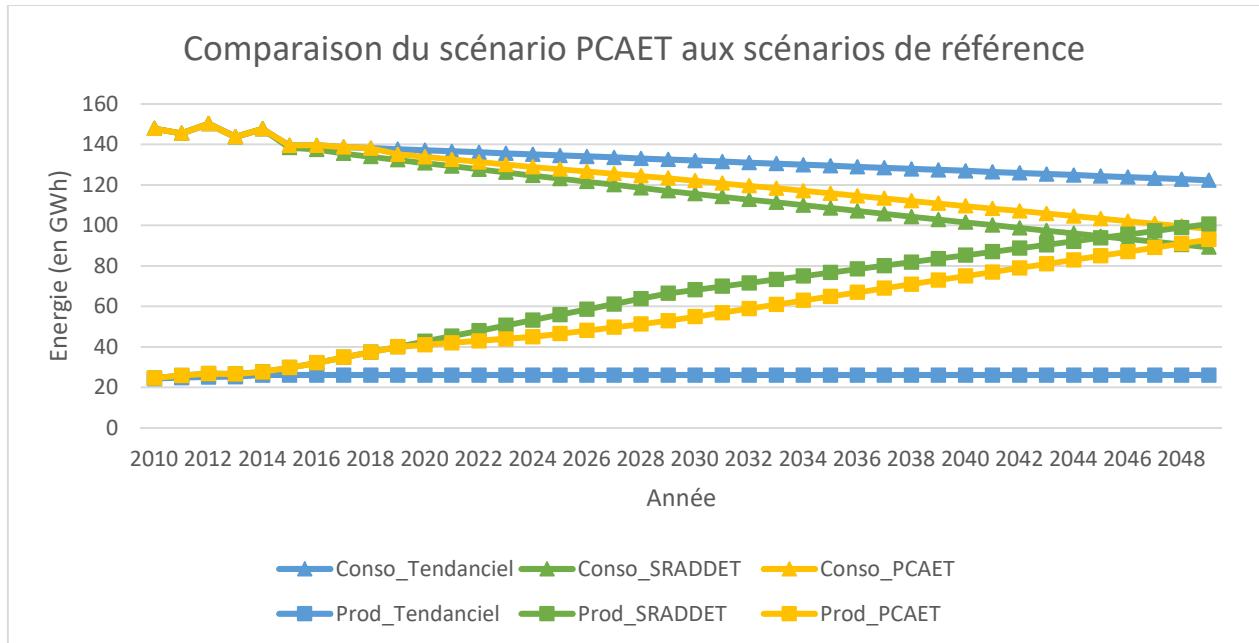
Maitrise des consommations :

| Secteur | Situation 2017 | Situation en 2050 | | PCAET CCPU 2050 |
|-------------|----------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| | | Tendanciel 2050 | CCPU SRADDET 2050 | |
| Résidentiel | 49 | -10% | -37% | -33% |
| Tertiaire | 13 | +3% | -23% | -26% |
| Industrie | 9 | 0% | -11% | -22% |
| Agriculture | 10 | 0% | -22% | -22% |
| Transports | 59 | -22% | -44% | -35% |
| Total | 140 | 122 | -36% | -34% |

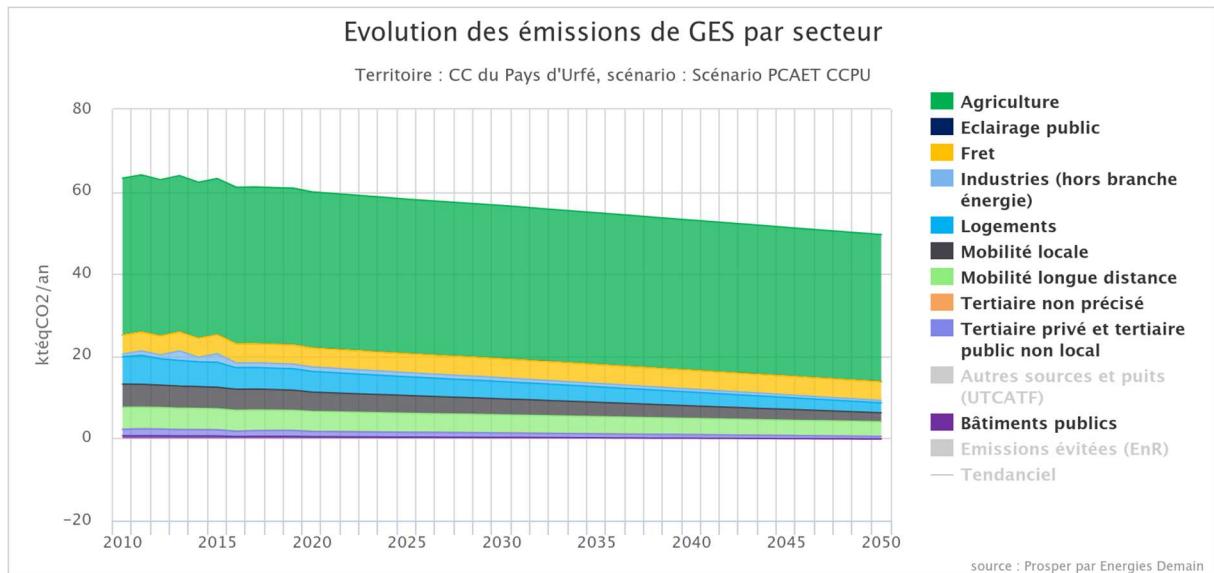
Production d'énergie renouvelable :

| Filière | Situation 2017 | Situation en 2050 | | PCAET CCPU 2050 |
|----------------------------|----------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| | | Tendanciel 2050 | CCPU SRADDET 2050 | |
| Bois-énergie | 22.3 | 20.7 | 19 | 21 |
| Solaire thermique | 0.2 | 0.4 | 1 | 0.87 |
| Autre chaleur renouvelable | 0 | 0 | 4 | 5 |
| Biogaz (cogénération) | 0.6 | 0.5 | 1 | 5.58 |
| Eolien | 0 | 0 | 37 | 15.7 |
| Photovoltaïque | 0.2 | 0.2 | 40 | 38.7 |
| Hydroélectricité | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Total | 24 | 23 | 105 | 87.78 |

Au global, le scénario PCAET (en jaune ci-dessous) est très proche du scénario SRADDET décliné à l'échelle de la CCPU tant sur l'évolution de la consommation totale d'énergie que sur la production d'énergie renouvelable :



4.2 Emissions de gaz à effet de serre



Ces objectifs de réduction des émissions de GES correspondent à ceux issus de la déclinaison du SRADDET.

4.3 Priorisation des autres thématiques d'action

Stratégie et axes prioritaires

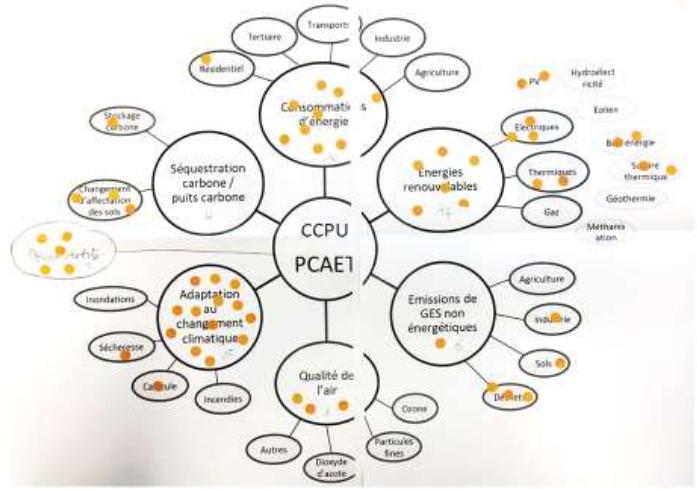
Rappels

Présentation des éléments de stratégie et des objectifs attenants

Priorisation des thématiques d'action pour le PCAET volontaire de la CCPU

Ajout de la thématique « Biodiversité »

Définition des 1ères fiches action sur le volet « Energies renouvelables »



Au-delà de la consommation et la production d'énergie, d'autres thématiques ont été choisies pour être intégrées au PCAET volontaire, telle que l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique ou la préservation de la biodiversité locale.

5 Programme d'action

Sommaire :

| | |
|----------|--|
| A | Animation PCAET |
| A.1 | Pilotage et coordination des actions |
| A.2 | Mobilisation et sensibilisation les particuliers |
| B | Réduction des consommations d'énergie |
| B.1 | Encouragement à la rénovation énergétique des logements |
| B.2 | Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie (bâtiments publics) |
| B.3 | Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements - rénovation et changement de systèmes de chauffage |
| B.4 | Maîtrise de la demande en énergie dans les entreprises |
| B.5 | Facilitation de la pratique du vélo |
| B.6 | Mobilisation pour la réouverture de la ligne TER Saint-Etienne <--> Clermont-Ferrand |
| B.7 | Facilitation du télétravail et coworking |
| B.8 | Développement de Points STOP et covoiturage |
| C | Développement des énergies renouvelables (EnR) |
| C.1 | Mise en place d'une Boucle Locale d'Energie |
| C.2 | Communication grand public sur les énergies renouvelables |
| C.3 | Plan de solarisation des bâtiments publics |
| C.4 | Mise en place de micro-installations solaires photovoltaïques chez les particuliers |
| C.5 | Création d'un groupe de travail pour définir les modalités d'accompagnement des projets EnR d'envergure |
| C.6 | Mise en place de chaudières collectives au bois |
| C.7 | Développement des énergies renouvelables thermiques |
| D | Préservation et restauration de la biodiversité |
| D.1 | Intégration des enjeux biodiversité dans les services instructeurs des projets |
| D.2 | Réduction de l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces publics et jardins |
| D.3 | Protection des espaces naturels remarquables |
| D.4 | Lutte contre les espèces invasives |
| E | Adaptation du territoire au changement climatique |
| E.1 | Récupération d'eau de pluie |
| E.2 | Végétalisation et accompagnement à la végétalisation des centres bourgs |
| E.3 | Adaptation du capital forestier au dérèglement climatique |
| E.4 | Amélioration de la résilience de l'agriculture aux changements climatiques |
| F | Maîtrise des émissions de GES d'origine non-énergétique |
| F.1 | Réduction des déchets produits et facilitation de leur tri et valorisation |
| F.2 | Incitation aux pratiques de jardinage et au développement du maraîchage |
| G | Séquestration et stockage de carbone |
| G.1 | Incitation auprès des acteurs agricoles à mettre en oeuvre des pratiques d'agroforesterie |
| G.2 | Préservation des surfaces naturelles puits de carbone |
| H | Préservation de la qualité de l'air extérieur |
| H.1 | Préservation de la qualité de l'air extérieur et gestion des déchets verts |

La suite de ce document rassemble les fiches action détaillées, telles que proposées par les élus lors des ateliers et retravaillées avec les services de la CCPU.

A.1

Pilotage et coordination des actions

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Industrie - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire - Agriculture - EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : le PCAET volontaire est une démarche nécessitant, pour obtenir des résultats concrets, une animation pour le pilotage et la coordination des différentes actions retenues.

Descriptif : il s'agit ici de renforcer les effectifs de la CCPU pour réaliser ce pilotage et cette coordination des actions. Il sera également prévu de réaliser une fois par an un séminaire PCAET à l'échelle CCPU pour faire le bilan de l'année écoulée, demander aux communes des retours d'expérience, et présenter les perspectives de l'année suivante.

Cible(s)

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action CCPU

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI Porteur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Commentaires

Rechercher les financements possibles pour chacune des actions du PCAET via les programmes existants : FEDER, FEADER, LEADER,...

Inscrire les actions du PCAET dans les prochains programmes d'action

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

ETP affecté au PCAET (%ETP)

Réalisé

0

0.5

A.2

Mobiliser et sensibiliser les particuliers

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Transports routiers - Autres transports - Agriculture - EnR&R - Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Contexte : La sensibilisation est importante pour la mobilisation des acteurs dans la transition écologique. En France, on compte 37% de climatosceptiques dans la population, il est donc nécessaire d'informer largement pour emporter l'adhésion autour des actions de transition énergétique et écologique.

S'il est primordial de concrétiser des actions, il est également important de communiquer et de faire savoir. Cela permet notamment de partager les retours d'expérience, de créer une dynamique collective et territoriale, de diffuser les bonnes pratiques, etc.

Descriptif : Proposer à l'échelle des communes la réalisation d'une "bourse aux actions simples" : échanges de bonnes idées et bonnes pratiques entre particuliers, qui pourront porter à la fois sur des actions en lien avec l'énergie, la rénovation, les déchets, le jardinage, ...

Différentes mesures pourront être mises en place :

- articles, conseils, interlocuteurs locaux et témoignages dans les bulletins communaux
- ateliers et rencontres plus techniques sur certains sujets et en lien avec d'autres dispositifs portés par la collectivité

Cible(s)

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU |
| Typologie de porteur | Intercommunalité |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Coordinateur |
| Partenaire(s) et leurs typologie(s) | ALEC42 (Technique) - Communes (Autre) |

Commentaires

Quelques ressources mobilisables :

- Fondation pour la Nature et l'Homme : <https://www.fnh.org/> - chiffres clés et idées d'action

| Indicateur(s) de suivi | (10 maximum) | Réalisé | Objectif à échéance |
|---------------------------|--------------|---------|---------------------|
| Intitulé de l'indicateur | | | |
| Public touché (personnes) | 0 | 5600 | |

B.1

Encouragement à la rénovation énergétique des logements

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

Résidentiel -

Descriptif de l'action

Contexte : Les objectifs et les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements sont considérables : objectifs nationaux et régionaux en matière de rénovation, augmentation progressive de la facture énergétique des ménages, démarchage commercial abusif, émissions de gaz à effet de serre et qualité de l'air,...

Rappel objectifs stratégiques 2030 :

* 54 logements collectifs rénovés

* 432 maisons individuelles rénovées (niveaux de performances visés : 32% « BBC rénovation » et 67% rénovations modestes)

Descriptif : Différentes mesures seront mises en place afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire :

- Promouvoir les dispositifs existants (Rénov'actions42 - présentation du service, permanences sur le territoire, ...), en relayer les informations sur les sites communaux, lettres communales, bulletins,... des articles clés en main seront proposés aux communes.

- Mettre en place une permanence mensuelle Rénov'actions42 sur le territoire de la CCPU, afin de recevoir les particuliers sur RDV et les accompagner dans leurs projets de rénovation

- Mettre à disposition des communes des encarts / articles clé en main, à intégrer sur leurs sites, bulletins, lettres, ...

- Prêt de matériel : via Rénov'actions42, il est possible de mettre à disposition, gratuitement, du matériel auprès des particuliers : caméra thermique, wattmètres, ... Il est proposé d'organiser des sessions de prêt de matériel tous les ans, sur les communes volontaires.

Cible(s)

Particuliers

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|-------------------------|------|------------------|------|------|---------|
| Difficultés identifiées | | | | | |

Acteurs

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU |
| Typologie de porteur | Intercommunalité |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Coordinateur |

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ALEC42 (Technique) - Communes (Autre)

Commentaires

Moyens de mesure : nb de personnes qui ont participé aux différentes sessions

Les gens renoncent à leurs projets de rénovation sans le dire... comment les identifier et les remobiliser ?

Relayer les infos, OK, mais comment faire quand on ne maîtrise pas les sujets ? (→ se rapprocher de Rénov'actions42)

Contacts :

- renovactions42.org

- Marjorie FARCE - marjorie.farce@alec42.org - chargée de communication, information, sensibilisation

Moyens financiers :

- Ma Prim Rénov : dispositif national d'aide à la rénovation pour les particuliers

- ANAH : pacte territorial établi pour 3 ou 5 ans entre l'Etat et l'EPCI, et permettant le financement d'ingénierie, d'outils de communication, ...

| Indicateur(s) de suivi <i>(10 maximum)</i> | Réalisé | Objectif à échéance |
|--|---------|---------------------|
| Intitulé de l'indicateur | | |
| Maisons individuelles rénovées modestement (logements) | 0 | 294 |
| Logements collectifs rénovés modestement (logements) | 0 | 54 |
| Maisons individuelles rénovées BBC (logements) | 0 | 138 |

B.2

Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie (bâtiments publics)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

Tertiaire -

Descriptif de l'action

Contexte : Le secteur du bâtiment, dont le tertiaire, est à la croisée des enjeux puisque c'est un secteur fortement consommateur d'énergie (pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité spécifique) et potentiellement émetteurs de GES et polluants atmosphériques (selon le mode de chauffage). Il semble donc important de travailler sur ce secteur.

Descriptif : Dans les bâtiments publics / à usage du public et des associations du territoire, mise en place d'un affichage clair, inscription de règles dans les règlements intérieurs, rappels lors des assemblées générales.

Un affichage annuel des consommations d'énergie (et éventuellement d'eau) pourra être réalisé pour chaque bâtiment (affichage en kWh + équivalences parlantes).

Cible(s)

associations, prestataires, autres usagers des bâtiments publics

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Réticence au changement de comportement, inertie

Acteurs

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU/Communes |
| Typologie de porteur | Commune |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Porteur |
| Partenaire(s) et leurs typologie(s) | |
| SIEL (Technique) - Communes (Autre) | |

Commentaires

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'opérations de sensibilisation au bon usage des bâtiments (nombre)

Réalisé

Objectif à échéance

0

47

B.3

Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements - rénovation et changement de systèmes de chauffage dans les bâtiments publics

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

Tertiaire -

Descriptif de l'action

Contexte : Le secteur du bâtiment, dont le tertiaire, est à la croisée des enjeux puisque c'est un secteur fortement consommateur d'énergie (pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité spécifique) et potentiellement émetteurs de GES et polluants atmosphériques (selon le mode de chauffage). La rénovation énergétique et le changement de système de chauffage sont deux actions permettant d'augmenter l'efficacité énergétique c'est à dire de moins consommer d'énergie pour un même service rendu.

Rappel objectifs stratégiques 2030 : 2600m² de bâtiments publics rénovés BBC et 3200m² rénovés modestement, passage à un chauffage bois de 2000m² de bâtiments publics.

Descriptif : Les élus de la CCPU souhaitent travailler à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux dont ils ont la charge, que ce soit les bâtiments communaux ou intercommunaux. L'objectif de cette action est massifier la rénovation de ces bâtiments ainsi que de viser des objectifs de performance.. Il s'agit pour chaque collectivité d'effectuer un recensement et diagnostic des bâtiments publics, puis de hiérarchiser les travaux à effectuer.

Cible(s)

EPCI, communes

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

certaines communes non adhérentes SAGE

Acteurs

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU/Communes |
| Typologie de porteur | Commune |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Incitateur |
| Partenaire(s) et leurs typologie(s) | |
| SIEL-TE Loire (Technique) | |

Commentaires

Mise à contribution du technicien SAGE du SIEL-TE Loire.

| Indicateur(s) de suivi | (10 maximum) | Réalisé | Objectif à échéance |
|---------------------------|--------------|---------|---------------------|
| Intitulé de l'indicateur | | | |
| Rédaction du PPI (nombre) | | 0 | 11 |

B.4

Maîtrise de la demande en énergie dans les entreprises

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Industrie - Tertiaire -**

Descriptif de l'action

Contexte : les consommations du secteur industriel représentent 6% des consommations totales du territoire, et celles du secteur tertiaire 9%.

Par ailleurs, ce dernier secteur est soumis aux objectifs et enjeux nationaux relatifs au Décret Tertiaire.

Dans la Loire, les collectivités portent le service EDEL42, service public de la performance énergétique en entreprise. C'est dans ce cadre qu'EDEL42 informe, conseille et accompagne gratuitement les structures privées de la Loire.

Rappel objectifs stratégiques 2030 tertiaire privé : 4100m² rénovés BBC et 6600m² rénovés modestement + 2900m² qui s'équipent d'un système de chauffage bois

Descriptif : informer les structures sur les dispositifs d'ingénierie et dispositifs financiers s'offrant à eux, en matière de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Retours d'expériences, mise en avant des solutions mises en place et reproductibilité, à réaliser via les outils de communication de la collectivité et via des actions d'animation (à l'image de club d'entreprises, rdv thématiques,...).

Parmi les cibles principales :

- entreprises industrielles
- tertiaire privé : gîtes, commerces, ...

Cible(s)

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Relais de communication**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

EDEL42 (Technique)

Commentaires

Contacts EDEL42:

- entreprises industrielles : Johanne GROS - johanne.gros@edel42.org - 04 77 42 62 37
- tertiaire privé : Philippe AUDUREAU - philippe.audureau@edel42.org - 04 77 42 65 14

Contribution financière déjà en place

| Indicateur(s) de suivi <i>(10 maximum)</i> | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|---------|---------------------|
| Intitulé de l'indicateur | | |
| Nombre d'entreprises du territoire accompagnées par EDEL sur l'année (nombre) | 0 | 24 |
| Bâtiments tertiaires bénéficiaires d'un changement pour du bois-énergie (autres) (milliers) | 0 | 2900 |
| Autres bâtiments tertiaires rénovés BBC (milliers de m ²) | 0 | 4100 |
| Autres bâtiments tertiaires rénovés modestement (milliers de m ²) | 0 | 6600 |

B.5

Facilitation de la pratique du vélo

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Transport routiers -**

Descriptif de l'action

Contexte : Peu de personnes se déplacent en vélo sur le territoire. Ceci peut s'expliquer par différentes difficultés pouvant être rencontrées par les utilisateurs potentiels : coût d'acquisition et d'entretien d'un vélo, manque de compétences pour l'entretien des vélos, manques d'infrastructures de stationnement, météorologie, manque d'une culture vélo, topographie, temps de déplacements...

Rappels objectifs stratégiques 2030 : 2.4km de pistes cyclables, 390 000 km en voiture en moins

Descriptif : Pour encourager la pratique du vélo, de nombreuses actions peuvent être portées par les collectivités. Une action phare est l'aménagement de voies dédiées, ou la sécurisation des routes existantes pour la pratique du vélo. Il peut également être intéressant d'agir en lien avec l'association VTT locale : renforcer la communication, avoir un local vitrine (aux Salles ?), louer des vélos, organiser des sessions de remise en selle.

Cible(s)

tous les habitants, principalement actifs et scolaires

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Le coût des infrastructures cyclables

Acteurs

| | |
|---------------------|---------------|
| Porteur de l'action | CCPU/Communes |
|---------------------|---------------|

| | |
|----------------------|---------|
| Typologie de porteur | Commune |
|----------------------|---------|

| | |
|--------------------|-----------------------------------|
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
|--------------------|-----------------------------------|

| | |
|----------------|---------|
| Rôle de l'EPCI | Porteur |
|----------------|---------|

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ALEC42 (Technique) - Associations (Autre) - CROMS (Autre) - Associations locales (les Monts qui pétillent, cyclos de St Just) (Autre) - Fédération des Usagers de la Bicyclette (Autre)

Commentaires

Pistes de financement :

- Programme LEADER 2023-2027 - AAP 3.2 « Aménagement de l'espace public et mobilité active »:
https://www.loireforez.fr/wp-content/uploads/2024/07/AAP_3.2_AMENAGEMENT.pdf
- Ministère des Sports : Accompagner le déploiement du "Savoir Rouler à Vélo" à destination des enfants de 6 à 11 ans -
<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/pres-de chez-vous>
- Création de places de stationnement pour les vélos - Programme Alvéole Plus : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d67e-programme-alveole-plus/>

Contact : Thibaut VALLAT - ALEC42 - chargé de mission mobilité - thibaut.vallat@alec42.org - 04 77 41 41 18

Porte d'entrée secondaire de l'espace VTT "Destination grand air" --> aménagements spécifiques à venir (réparation & gonflage vélo, ...)

| Indicateur(s) de suivi <i>(10 maximum)</i> | Réalisé | Objectif à échéance |
|--|---------|---------------------|
| Intitulé de l'indicateur Pistes cyclables créées (km de pistes) | 0 | 2.4 |

B.6

Mobilisation pour la réouverture de la ligne TER Saint-Etienne <--> Clermont-Ferrand

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Transport routiers -**

Descriptif de l'action

Contexte : Les déplacements vers Saint-Etienne ou Clermont-Ferrand depuis la CCPU sont effectués en voiture, alors qu'il existe une ligne de chemin de fer et une gare à Noirétable, ville voisine du territoire. A noter que cette remise en service du tronçon Boën-Thiers est mentionnée dans la convention mobilité avec la région.

Descriptif : Soutenir l'association letrain634269.org, et agir auprès de la région et de l'état pour soutenir la réouverture de la ligne.

Cible(s)

Tout public, en particulier les actifs travaillant à Clermont-Ferrand ou Saint-Etienne

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | Etat | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Blocage de la Région

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Association letrain634269 (Autre)

Commentaires

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Réouverture ligne TER ((Oui = 1, Non = 0))

0

1

B.7

Facilitation du télétravail et coworking

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Transport routiers -**

Descriptif de l'action

Contexte : La part de la voiture dans les déplacements domicile/travail s'élève à 81 %.

Les modes actifs (vélo et marche à pieds) ne peuvent pas répondre à l'ensemble des enjeux en termes de mobilité des habitants. Un espace de coworking existe aux Salles mais reste assez peu utilisé.

Rappels objectifs stratégiques 2030 : 390 000 km en voiture en moins chaque année

Descriptif : Il s'agit de faire de la communication et de l'animation autour des lieux de coworking.

Cible(s)

actifs du territoire, actifs de passage sur le territoire

Evaluation initiale

| Année de début | 2023 | Année d'échéance | 2030 | État | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Elodie Petitbout**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Commentaires

Refonte du site internet avec facilitation de la réservation à l'été 2024

Financièrement déséquilibré

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

échéance

Nombre d'utilisations (nombre)

53

850

Nombre d'événements organisés liés à la promotion du télétravail (nombre)

0

5

B.8

Développement de Points STOP et du covoitage

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Transport routiers -**

Descriptif de l'action

Contexte : La part de la voiture dans les déplacements domicile/travail s'élève à 81 %.

Plus de 60% des déplacements domicile/travail sont intra-CCPU, c'est-à-dire qu'ils ont pour origine et destination une commune membre de l'intercommunalité. Les modes actifs (vélo et marche à pieds) ne peuvent pas répondre à l'ensemble des enjeux en termes de mobilité des habitants.

Un collectif citoyen porte une réflexion sur une solution locale et adaptée à la population, la CCPU accompagne déjà cette démarche.

Rappels objectifs stratégiques 2030 : 26 personnes supplémentaires covoitent.

Descriptif : Il y a plusieurs manières pour la CCPU de soutenir le développement du covoitage sur le territoire. La première est de soutenir Movici via de la communication, comme prévu dans la convention mobilité avec la Région. La deuxième est le soutien des relais transport et du collectif citoyen qui réfléchit à la question. La troisième est la mise en place de points d'autostop et covoitage visibles dans chaque bourg, ce qui fait également partie du programme de travail avec la Région.

Cible(s)
habitants

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région AURA (Financier) - Région AURA (Technique) - ALEC42 (Technique)

Commentaires

Subvention Région de 900€ par place de stationnement pour les aires de covoiturage (max 50% du coût)
2 jours d'accompagnement pour la création de communautés de covoitureurs et mise en place d'animations
Soutien à l'ingénierie pour les lignes de covoiturage ou l'autostop organisé

Autres pistes de financement :

- Développer le covoiturage sur son territoire : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/14a2-developper-le-covoiturage-sur-son-territoire/>

Contact : Thibaut VALLAT - ALEC42 - chargé de mission mobilité - thibaut.vallat@alec42.org - 04 77 41 41 18

Cofinancement des points de covoiturage identifiés, action qui se met en place en lien avec la CTG
Un mini bus électrique 9 places devrait arriver à l'automne. Il sera prêté aux associations et centres de loisirs pour les déplacements.
TAD : à partir de septembre, avec la Région, pour emmener les gens sur le marché de St Just et celui de Noirétable
Ce service vient en plus du Relais transport existant
Les aires de covoiturage informelles existent déjà, l'enjeu est de les formaliser, les promouvoir,...

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

| Intitulé de l'indicateur | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|---------|---------------------|
| Aires de covoiturage viabilisées (nombre) | 0 | 16 |
| Nombre d'utilisateurs (nombre) | 0 | 2600 |

C.1

Mise en place d'une Boucle Locale d'Energie

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Industrie - Tertiaire - Agriculture - EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : le développement des ENR et en particulier de l'énergie solaire photovoltaïque est un axe fort de la stratégie de la CCPU dans le cadre de son PCAET volontaire, avec un objectif de production équivalent à 2 000 maisons et 134 grandes toitures équipées de photovoltaïque, ainsi que 4.5 centrales au sol de taille modeste.

Descriptif : mise en place d'un projet d'autoconsommation collective (PV sur bâtiments et ombrières)

Producteurs potentiels : industriels, agriculteurs, établissements publics

Consommateurs potentiels : industriels, agriculteurs, établissements publics, grand public

Cible(s)

producteurs potentiels et consommateurs

Evaluation initiale

Année de début

2024

Année d'échéance

2030

État

En cours

Difficultés identifiées

- techniques : structurelles, toitures existantes, coûts raccordement
- juridiques : organisation juridique (rapprochement SEM RA), commande installation
- financières : financement projets

Acteurs

Porteur de l'action

CCPU

Typologie de porteur

Intercommunalité

Personne référente

Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI

Coordinateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SEM Soleil, établissements bancaires (Financier) - SIEL-TE, ALEC42, EDEL (Technique) - Coturnix (Technique) - CD42, collectivités (Autre)

Commentaires

Bonne dynamique, projet bien accueilli et bien porté par les élus locaux.

1er projet de production signé entre un particulier et Coturnix (fin août 2024)

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)

0

5

C.2

Communication grand public sur les énergies renouvelables

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : Le développement des ENR est souhaité par les élus de la CCPU. Néanmoins devant la complexité d'accès aux aides financières, la complexité technique de ce type de projet et les offres bancales d'opérateurs privés, un accompagnement des particuliers et autres acteurs du territoire dans leur projet semble opportun.

Descriptif : La communication sur les énergies renouvelables peut se faire de différentes manières.

Une première idée est de tenir une permanence de conseil (Rénov'actions42) pour éclairer les personnes qui ont été démarchées ou souhaitent mettre en œuvre des énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque.

Une seconde idée est d'organiser des visites de site pour montrer la réalité des installations photovoltaïques et donner envie, pour les industriels, agriculteurs ou collectivités.

Enfin, un levier actionnable par la CCPU est de communiquer sur les dispositifs existants d'aide ou l'intérêt de chaque système d'énergie via les canaux de communication traditionnels : bulletins intercommunaux et communaux, site internet ou réunions publiques sur une thématique en particulier.

Cible(s)

Grand public

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | Etat | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action CCPU

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI Porteur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEL-TE, ALEC42, EDEL (Technique)

Commentaires

Cadastre solaire : <https://cadastre-solaire.siel42.fr/>

Contact : ALEC42 - Marjorie FARCE - chargée de mission information, communication, sensibilisation - marjorie.farce@alec42.org

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Public sensibilisé (personnes)

Réalisé

Objectif à échéance

0

1500

C.3

Plan de solarisation du territoire

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : le développement des ENR et en particulier de l'énergie solaire photovoltaïque est un axe fort de la stratégie de la CCPU dans le cadre de son PCAET volontaire, avec un objectif de production équivalent à 2015 maisons et 134 grandes toitures équipées de photovoltaïque, ainsi que 4.5 centrales au sol de taille modeste.

Descriptif : La CCPU est bénéficiaire de travaux menés par le SIEL-TE Loire sur un plan de solarisation des bâtiments publics. Ceux-ci mènent à la sélection des bâtiments les plus intéressants et la réalisation d'analyses d'opportunité que les collectivités concernées pourront concrétiser en projets photovoltaïques.

Cible(s)

collectivités

Evaluation initiale

Année de début

2024

Année d'échéance

2024

État

En cours

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action

SIEL-TE Loire

Typologie de porteur

Etablissement public

Personne référente

Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI

Coordinateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEL-TE Loire (Technique)

Commentaires

Plan de solarisation restitué en mai 2024, il peut être bien de sonder les communes sur leur intérêt pour la solarisation effective de leurs bâtiments

Fin août 2024 : une seule sollicitation, de la part de Chérier. Réelle opportunité sur le terrain de Juré, reprendre contact avec le maire.

Essentiel de recommuniquer et valoriser ce plan de solarisation.

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

échéance

Rédaction d'un plan de solarisation (nombre)

1

1

C.4

Mise en place de micro-installations solaires photovoltaïques chez les particuliers

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **EnR&R -**

Descriptif de l'action

Contexte : Le développement des ENR et en particulier de l'énergie solaire photovoltaïque est un axe fort de la stratégie de la CCPU dans le cadre de son PCAET volontaire, avec un objectif de production équivalent à 2680 toitures de maison. Il est donc nécessaire de faciliter autant que faire se peut les installations photovoltaïques diffuses.

Descriptif : Mise en place de micro-installations du type marquises solaires chez les particuliers. La CCPU peut porter un groupement d'achat de ces systèmes pour rationaliser les coûts.

Cible(s)
particuliers

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Coordinateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ALEC42 (Technique)

Commentaires

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

| Réalisé | Objectif à échéance |
|---------|---------------------|
|---------|---------------------|

Intitulé de l'indicateur

Production photovoltaïque supplémentaire (GWh/an)

0

0.8

C.5

Création d'un groupe de travail pour définir les modalités d'accompagnement des projets EnR d'envergure

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : Afin d'anticiper les futures sollicitations qui seront faites aux communes par les développeurs pour des projets d'envergure, la CCPU souhaite se doter d'une stratégie commune de planification, d'accueil et de gestion des retombées financières liées à ces projets.

Descriptif : Cette action consiste en la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à ce que les communes peuvent mettre en place pour anticiper des demandes d'implantation notamment pour des parcs agrivoltaïques/photovoltaïques au sol ou toute autre installation de production d'énergie avec un risque important de nuisances pour la biodiversité ou le voisinage.

Cible(s)

Elus communaux et intercommunaux

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Certains sujets cristallisent de fortes oppositions au sein de la CCPU, il sera nécessaire de créer les conditions d'un dialogue apaisé.

Acteurs

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU |
| Typologie de porteur | Intercommunalité |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Porteur |

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Interne) - SIEL-TE Loire (Technique)

Commentaires

Action CCFE pour l'éolien, progressivement abandonnée.

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre de réunions du GT grands projets EnR (nombre)

| Réalisé | Objectif à échéance |
|---------|---------------------|
| 0 | 7 |

C.6

Mise en place de chaudières collectives au bois

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Tertiaire - EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : le développement des ENR et en particulier des ENR Thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique) est un axe important pour la transition énergétique des territoires. La chaleur est en effet le premier poste de consommation énergétique en France. De plus, les collectivités territoriales peuvent être actives sur ce sujet en équipant leurs bâtiments de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des énergies renouvelables.

Descriptif : Développement de réseaux de chaleur au bois énergie en centre bourg, pouvant alimenter plusieurs bâtiments : bâtiments tertiaires publics et éventuellement logements.

Cible(s)

Collectivités et particuliers

Evaluation initiale

| Année de début | 2020 | Année d'échéance | 2030 | État | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Gros investissement

Acteurs

Porteur de l'action CCPU

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI Incitateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Interne) - SIEL et Rénov'actions42 (Financier) - SIEL (Technique) - Filière bois (Autre)

Commentaires

Difficultés identifiées :

- gros investissement
- fédérer les parties

Financements existants via Prime Chaleur d'Avenir, jusqu'en avril 2028

- aides à l'ingénierie (études de faisabilité,...)
- aides à l'investissement (montants forfaitaires)
- Energies soutenues : géothermie, solaire thermique, bois énergie

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à

échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Chaufferies biomasse créées (petite = 0,1MW) (chaufferies)

2

6

C.7

Développement des EnR thermiques

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

Résidentiel - Tertiaire - EnR&R -

Descriptif de l'action

Contexte : le développement des ENR et en particulier des ENR Thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique) est un axe important pour la transition énergétique des territoires. La chaleur est en effet le premier poste de consommation énergétique en France. De plus, les collectivités territoriales peuvent être actives sur ce sujet en équipant leurs bâtiments de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des énergies renouvelables. Le SIEL-TE et l'ALEC42 portent le programme Prime Chaleur d'Avenir qui permet de subventionner études et travaux pour ce type de projet.

Rappels objectifs stratégiques 2030 : 7.5 installations solaires thermiques collectives et 45 individuelles + 5000m² de tertiaires et 129 logements qui passent au chauffage bois.

Descriptif :

- Communiquer sur les différents dispositifs d'aides et possibilités techniques grâce à des moyens d'information divers : sites internet, bulletins municipaux, réseaux sociaux...
- Mise en place de permanences, de temps d'échanges quasi individuels sur les différents thèmes
- Identification au développement "filière bois" avec les acteurs locaux

Cible(s)

Collectivités, entreprises, population

Evaluation initiale

Année de début

2024

Année d'échéance

2030

État

A venir

Difficultés identifiées

- trouver de la pertinence dans les informations
- s'appuyer sur des aides financières associées au projet
- maîtriser les différents thèmes sur les énergies thermiques

Acteurs

Porteur de l'action

CCPU

Typologie de porteur

Intercommunalité

Personne référente

Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI

Initiateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ADEME (Financier) - SIEL (collectivités), EDEL (entreprises), Rénov'actions42 (Technique) - Retours d'expériences d'autres collectivités (Autre)

Commentaires

Financements existants via Prime Chaleur d'Avenir, jusqu'en avril 2028

- aides à l'ingénierie (études de faisabilité,...)
- aides à l'investissement (montants forfaitaires)
- Energies soutenues : géothermie, solaire thermique, bois énergie

| Indicateur(s) de suivi Intitulé de l'indicateur | (10 maximum) | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|--------------|---------|---------------------|
| Chaufferies biomasse créées (petite = 0,1MW) (chaufferies) | | 0 | 13 |
| Centrales géothermiques créées (petite = 0,3MW) (centrales) | | 0 | 3 |
| Surface de panneaux solaires thermiques supplémentaire (m2) | | 0 | 15 |

D.1

Intégration des enjeux biodiversité dans les services instructeurs des projets

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Préserver la biodiversité est un des enjeux majoritairement plébiscité par les élus de la CCPU dans le cadre du PCAET volontaire. Il semble fondamental de réaliser un diagnostic de la biodiversité vivant sur le territoire pour savoir comment agir pour la préserver.

Des inventaires biodiversité ont été réalisés par le syndicat mixte des Monts de la Madeleine.

La CCPU va s'engager dans un programme d'action "stratégie biodiversité" avec Roannais Agglomération et Charlieu-Belmont Communauté, dans lequel apparaît des actions d'accompagnement des acteurs dans l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les différentes politiques sectorielles.

Descriptif : Cette action consiste à prendre en compte les connaissances existantes dans les instructions de projets d'urbanisme.

Cible(s)

communes ou CCPU

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|-------------------------|------|------------------|------|------|---------|
| Difficultés identifiées | | | | | |

Acteurs

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Porteur de l'action | CCPU |
| Typologie de porteur | Intercommunalité |
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
| Rôle de l'EPCI | Porteur |

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Office français de la biodiversité (Technique) - Roannais Agglomération (Autre) - Charlieu Belmont Communauté (Autre)

Commentaires

Actuellement 3 PLU, discussion avec Epures et la DDT pour la réalisation d'une étude préalable à l'établissement d'un PLUi qui pourrait devenir obligatoire en 2027 s'il n'y a pas une minorité de communes qui s'y oppose (25%)

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

| Intitulé de l'indicateur | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|---------|---------------------|
| Nombre de documents d'urbanisme intégrant les objectifs du PCAET (Nombre de | 0 | 3 |

D.2

Réduction de l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces publics et jardins

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Le déclin de la biodiversité en France et dans le monde est attesté par des publications de plus en plus nombreuses ces vingt dernières années. La contamination de l'environnement par les pesticides est identifiée comme l'une des causes de cette situation.

Préserver la biodiversité est un des enjeux majoritairement plébiscité par les élus de la CCPU dans le cadre du PCAET volontaire.

Descriptif : Faire connaître et témoigner sur les bonnes pratiques visant à ne pas utiliser de pesticides et phytosanitaires, notamment dans l'entretien des cimetières, mais aussi dans les jardins

Cible(s)

Particuliers et communes

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Coordinateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Technique)

Commentaires

Piste de financements :

- LEADER / GAL Loire : Préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité ligérienne : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/amenagement-de-l-espace-public-et-mobilite-active/>

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Public sensibilisé (personnes)

0

280

D.3

Protection des espaces naturels remarquables

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Préserver la biodiversité est un des enjeux majoritairement plébiscité par les élus de la CCPU dans le cadre du PCAET volontaire. Certaines zones particulièrement riches en biodiversité doivent être protégées de manière prioritaire.

Descriptif : actions natura 2000, ENS et zones humides via de la maitrise foncière et gestion de site.

Appuyer les projets de création/extension d'aires protégées (cf programme d'actions "stratégie biodiversité")

Cible(s)

communes et intercommunalité

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Coût d'acquisition pour la maitrise foncière

Acteurs

| | |
|---------------------|------|
| Porteur de l'action | CCPU |
|---------------------|------|

| | |
|----------------------|------------------|
| Typologie de porteur | Intercommunalité |
|----------------------|------------------|

| | |
|--------------------|-----------------------------------|
| Personne référente | Chargé.e de mission PCAET/habitat |
|--------------------|-----------------------------------|

| | |
|----------------|---------|
| Rôle de l'EPCI | Porteur |
|----------------|---------|

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Office français de la biodiversité (Technique) - SAFER (Technique) - Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (Technique) - ONF (Technique)

Commentaires

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

| Intitulé de l'indicateur | Réalisé | Objectif à échéance |
|--|---------|---------------------|
| Surface de zones naturelles protégées (ha) | 4 | 10 |

D.4

Lutte contre les espèces invasives

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Préserver la biodiversité est un des enjeux majoritairement plébiscité par les élus de la CCPU dans le cadre du PCAET volontaire. Les espèces invasives, en prenant la place d'espèces locales viennent perturber les écosystèmes et sont l'une des causes majeures de la chute de biodiversité.

Descriptif : Lutter contre la propagation d'espèces exotiques envahissantes en diffusant de la connaissance sur l'ambroisie, la renouée du Japon, la nimule tachetée, le frelon asiatique ou les chenilles processionnaires.

La CCPU pourra élaborer un plan d'actions contre les EEE et les communes mettre en place une aide financière à la destruction de nids de frelon asiatiques ou chenilles processionnaires., comme inscrit dans le programme d'actions "stratégie biodiversité".

Cible(s)

tous publics

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Relais de communication**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Office français de la biodiversité (Technique) - ARS (Autre) - CD42 (Autre)

Commentaires

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

| Réalisé | Objectif à échéance |
|---------|---------------------|
| 0 | 600 |

Intitulé de l'indicateur

Public sensibilisé (personnes)

E.1

Récupération d'eau de pluie

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Tertiaire - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Contexte : La raréfaction de la ressource en eau est déjà une réalité dans les territoires.

Descriptif : La CCPU souhaite valoriser les eaux pluviales, et donc réduire la consommation d'eau potable, en incitant les habitants à installer des récupérateurs d'eau de pluie pour des usages comme l'arrosage des jardins et potagers.

Il pourra être envisagé à plus long terme de proposer aux habitants de la CCPU une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Cible(s)

particuliers

Evaluation initiale

Année de début

2026

Année d'échéance

2030

État

A venir

Difficultés identifiées

Ressource financière pour alimenter le fonds de subvention ?

Acteurs

Porteur de l'action

CCPU

Typologie de porteur

Intercommunalité

Personne référente

Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI

Coordinateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Autre) - Agence de l'eau (Autre)

Commentaires

Se pose aussi la question du modèle économique actuel : plus il y a de consommation, plus il y a de recette pour la collectivité.

Beaucoup de collectivités proposent une aide à hauteur de 50% plafonnée à 50 ou 100€

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

échéance

Nombre d'installations de récupérateur d'eau à usage domestiques accompagnées en

0

60

Nombre d'installations de récupérateur d'eau à usage agricole accompagnées (nombre)

0

20

E.2

Végétalisation et accompagnement à la végétalisation des centres bourgs

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Le changement climatique engendre une élévation régulière des températures, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur. Les températures plus élevées augmentent également l'intensité des épisodes pluvieux. Dans ce cadre, végétaliser les centres bourgs permet de les rendre moins exposés aux aléas de fortes températures ou de fortes pluies. De plus, cela permet de renforcer la biodiversité en milieu urbain, cette action est inscrite dans le programme d'actions "stratégie biodiversité" avec Roannais Agglomération et CBC.

Descriptif : Cette action peut comporter plusieurs tâches :

- sensibiliser sur le végétal en milieu urbain, public comme privé (participation citoyenne nécessaire à définir)
- intégrer aux documents d'urbanisme des obligations et des incitations pour intégrer du végétal, par exemple sur 2 communes-test pour démarrer
- réaliser des projets et des opérations de végétalisation, de ruissellement en ville en lien avec l'imperméabilisation des sols (communes-test prioritaires)

Cible(s)

habitants des centre-bourgs, usagers des écoles et du collège

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Sélection d'espèces non allergènes et avec faible besoin en eau

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU/Communes**

Typologie de porteur **Commune**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Incitateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Agence de l'eau (Financier) - FNE Loire (Technique) - CEREMA (Technique)

Commentaires

cours d'écoles et de crèches : projet de renaturation ?

Action dans le PCAET des Monts du Lyonnais

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Communes engagées (communes)

0

3

Projets réalisés (projets)

0

4

E.3

Adaptation du capital forestier au dérèglement climatique

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : Les épisodes de sécheresse et/ou canicule aggravés par le changement climatique mettent en état de stress de nombreux organismes vivants. La forêt est un milieu fortement présent sur le territoire de la CCPU et qui devra s'adapter pour ne pas périr. Action qui se met en place en lien avec Roannais Agglomération qui pourrait déboucher sur une charte forestière.

Descriptif : Travailler en coopération intercommunale sur les forêts, coordonner de actions auprès des syndicats de sylviculteurs et des pouvoirs publics, travailler avec les propriétaires forestiers publics (communes ou Etat) pour mettre en place une éthique d'exploitation et des bonnes pratiques, sensibiliser sur l'importance de l'adaptation auprès des écoles forestières locales.

Cible(s)

propriétaires forestiers privés et publics, syndicats de sylviculture

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

rassembler les acteurs de la forêt
relais auprès du législateur

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Coordinateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ONF (Technique) - syndicats sylviculteurs (Technique) - PNR Livradois-Forez (Technique) - Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (Technique) - Roannais Agglomération (Autre)

Commentaires

Action dans le PCAET de la COR

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

échéance

Evenements réalisés (événements)

0

6

Engagement dans une charte forestière ((0 = non, 1 = oui))

0

1

E.4

Amélioration de la résilience de l'agriculture aux changements climatiques

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture -**

Descriptif de l'action

Contexte : Les épisodes de sécheresse et de canicule aggravés par le changement climatique mettent en état de stress de nombreux organismes vivants. Dans le secteur de l'agriculture, c'est le cas des cultures, des prairies et également des animaux d'élevage. Il est essentiel de commencer dès aujourd'hui à adapter les productions agricoles afin qu'elles soient moins vulnérables face aux aleas climatiques auxquels elles seront exposées.

Descriptif : La CCPU établira un partenariat avec la chambre d'agriculture (ou étendra celui qu'a établi LFA) dans le but de :

- renforcer la sensibilisation des acteurs du milieu agricole et la prise de conscience des enjeux autour de l'adaptation et de la ressource en eau ;
- connaître les pistes d'adaptation à mettre en œuvre sur les exploitations suivant leur type de production ;
- s'impliquer dans des actions d'expérimentation afin que les acteurs s'emparent d'outils et montent en compétence sur ces sujets ;
- accompagner les changements de pratiques concrets sur le territoire ; diffuser les bonnes pratiques.

Cible(s)
agriculteurs

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Incitateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Chambre d'agriculture (Autre) - FD CUMA (Autre) - GIEE (Autre) - AURA Chanvre (Autre)

Commentaires

Action LFA : "Améliorer la résilience [de l'agriculture] aux changements climatiques"

Expérimentation filière chanvre en partenariat avec CBC et RA

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

| Intitulé de l'indicateur | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|---------|---------------------|
| Nombre d'actions de sensibilisation à l'adaptation de l'agriculture organisées (nombre) | 0 | 6 |
| Exploitation agricole engagée (nombre) | 0 | 13 |

F.1

Réduction des déchets produits et facilitation de leur tri et valorisation

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés

Gestion des déchets -

Descriptif de l'action

Contexte : 43% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPU sont d'origine non-énergétiques, une partie provenant de la gestion des déchets.

Descriptif : Afin de répondre aux enjeux différentes actions devront être mises en place :

- Réduction des déchets :

* généraliser le vrac, même dans les magasins non bio

* remettre en place les consignes (bouteilles, ...)

- Tri des déchets : poursuivre les efforts pour aller encore plus loin dans le tri des déchets

- Gestion des biodéchets : points de compostage qui se mettent en place... compostage individuel à encourager

- Sensibilisation à poursuivre et à renforcer : dans les écoles, mais aussi lors de réunions publiques dans les communes

Cible(s)

Evaluation initiale

Année de début

2023

Année d'échéance

2030

État

En cours

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action

CCPU

Typologie de porteur

Intercommunalité

Personne référente

Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI

Coordinateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Commentaires

Réduction à la source : comment faire ?

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Réduction du volume de déchets collectés (tonnes/an)

Réalisé

Objectif à échéance

0

252

F.2

Incitation aux pratiques de jardinage et au développement du maraîchage

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés Résidentiel - Agriculture - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action

Contexte : 43% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPU sont d'origine non-énergétiques, la majorité provenant du secteur agricole (utilisation d'engrais et gestion des déjections animales).

Descriptif :

Créer des espaces et parcelles tests, pour expérimenter des pratiques de maraîchage avant de s'installer (CETA) - à soutenir et à développer sur les communes volontaires. Mise en place de jardins partagés.

Cible(s)

Evaluation initiale

| Année de début | 2023 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action CCPU

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargé.e de mission PCAET/habitat

Rôle de l'EPCI Coordinateur

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Communes (Interne) - ETAMINE (Financier)

Commentaires

Piste de financements :

- LEADER / GAL Loire : Préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité ligérienne : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/amenagement-de-lespace-public-et-mobilite-active/>

Lien avec le PAT (coporté avec RA, CCVAI et CBC)

Expérimentation de jardin partagé à St Romain d'Urfé depuis 2023

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Objectif à échéance

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Nombre de jardins partagés créés (nombre)

1

40

G.1

Incitation auprès des acteurs agricoles à mettre en oeuvre des pratiques d'agroforesterie

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Agriculture - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : L'agriculture est un secteur clé dans la séquestration et le stockage du carbone via la gestion d'espaces naturels. En effet, 46% du carbone stocké sur le territoire l'est dans les sols des prairies. Les résultats étant très variable d'une pratique agricole à l'autre, il est important de développer les pratiques à plus fort potentiel de stockage. Parmi elles, l'agroforesterie qui consiste à combiner des cultures agricoles et sylvicoles sur une même parcelle a un fort potentiel de séquestration et stockage du carbone, tout en apportant d'autres co-bénéfices tel de l'ombrage.

Descriptif : La CCPU souhaite promouvoir cette pratique auprès des acteurs agricoles de son territoire, et les inciter à la mettre en oeuvre sur tout ou partie de leur exploitation.

Cible(s)

Agriculteurs

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | Etat | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Incitateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Chambre d'agriculture (Technique) - FIBOIS 42 (Technique) - Roannais Agglomération (Autre)

Commentaires

Lien avec la stratégie forestière

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

| Intitulé de l'indicateur | Réalisé | Objectif à échéance |
|---|---------|---------------------|
| Nombre d'exploitation engagées dans la gestion des haies (nombre) | 0 | 0 |
| Agroforesterie et plantation de haies (ha SAU concerné) | 0 | 0 |

G.2

Préservation des surfaces naturelles puits de carbone

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : la loi Climat et Résilience vise un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de la consommation foncière de 50% d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2011/2021. Au delà de l'artificialisation telle que définie par la loi, la conversion de prairies ou forêts en surface cultivée est également source de déstockage de carbone.

Sur le territoire, environ 1 hectare est artificialisé chaque année. De nombreuses coupes rases sont effectuées, et la valeur du bois a augmenté la pression sur la ressource sur le territoire.

Descriptif : Cette action a pour but de préserver les surfaces naturelles, agricoles ou forestières qui stockent le plus de carbone afin d'éviter ces déstockages de carbone. Il s'agit donc d'informer, d'inciter voire de réglementer pour préserver les forêts et prairies permanentes.

Cible(s)

Propriétaires forestiers, agriculteurs

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | A venir |
|----------------|------|------------------|------|------|---------|
|----------------|------|------------------|------|------|---------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ONF (Technique) - FNE Loire (Technique) - CNPF (Autre)

Commentaires

Forez Est : action 6.4 : "Inventorier et proposer un schéma de gestion des espaces de captation de carbone."

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Objectif à échéance
Réalisé

H.1

Préservation de la qualité de l'air extérieur et gestion des déchets verts

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2024-09-06

Secteurs concernés **Résidentiel - Forêt et espaces verts**

Descriptif de l'action

Contexte : L'entretien du jardin génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France. Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.

Descriptif :

- faire respecter la réglementation en matière de brûlage des déchets verts (devoir de police du Maire)
- mise à disposition des particuliers du broyeur intercommunal (cf. REX sur CCPU) : apport des déchets verts sur un site, puis un agent (communal ?) manipule le broyeur

Cible(s)

Evaluation initiale

| Année de début | 2024 | Année d'échéance | 2030 | État | En cours |
|----------------|------|------------------|------|------|----------|
|----------------|------|------------------|------|------|----------|

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action **CCPU**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargé.e de mission PCAET/habitat**

Rôle de l'EPCI **Coordinateur**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ARS (Autre)

Commentaires

Ressources disponibles :

- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

cf AAP ARS

Communication déjà bien en place, dans le cadre de la communication réalisée sur le volet déchets,...

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Quantité de déchets verts broyés (tonnes)

Objectif à échéance

Réalisé

0

0